

Commune de CUISERY  
DEPARTEMENT DE LA SAONE ET LOIRE  
REVISION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
Approbation



3b - Plan du centre-bourg-1/2500°  
Document en date de Mars 2011

|                                                     |                       |               |
|-----------------------------------------------------|-----------------------|---------------|
| Vu pour être annexé à notre délibération de ce jour | PLU approuvé le       | 19 juin 2000  |
|                                                     | Révision prescrite le | 11 avril 2008 |
| Pour copie conforme                                 | Révision approuvée le |               |



P. GAUDIN Paysagiste d.p.l.g. B. BENOIT Architecte d.p.l.g. D. GOURN Architecte d'intérieur  
Membres de la S.C.A. Atelier du Triangle  
Copies Emprunt Mairie Ligne 125 rue Paulin Talon - 71200 CUISERY - 03 85 58 18 18 - 03 85 58 18 18 - 03 85 58 18 18 - 03 85 58 18 18

Pour information:

- Oléoduc de défense commune
- Zone inondable de la vallée de la Basse Saône
- Zone de bruit liée au passage de la RD 975, classée voie bruyante

LÉGENDE :

- UA** Zone UA  
Secteurs urbanisés les plus anciens
- UB** Zone UB  
Zone urbaine en périphérie du centre ancien dense et de type pavillonnaire
- UC** Zone UC  
Zone urbaine correspondant aux secteurs de faubourgs et hameaux
- ULs** Zone ULs  
Secteur réservé aux aménagements et utilisation du sol liés à des équipements collectifs ou à l'aire d'accueil des gens du voyage
- ULc** Zone ULc  
Secteur réservé aux aménagements et utilisation du sol liés au camping et au caravanning
- ULm** Zone ULm  
Secteur réservé aux aménagements et utilisation du sol liés à des équipements collectifs médico ou sociaux (maison de retraite...)
- UX** Zone UX  
Zone d'activités à vocation industrielle, artisanale et commerciale
- UXh** Zone UXh  
Secteur pour hôtellerie et restauration
- UXp** Zone UXp  
Secteur où seuls les parkings sont autorisés
- 1AUB** Zone 1AUB  
Zone de développement à vocation d'habitat à court terme reprenant les règles de la zone UB
- 1AUC** Zone 1AUC  
Zone de développement à vocation d'habitat à court terme reprenant les règles de la zone UC
- 2AU** Zone 2AU  
Zone de développement à vocation d'habitat à long terme
- A** Zone A  
Zone agricole
- N** Zone N  
Zone naturelle
- Nh** Zone Nh  
Secteur dans lequel sont admis les aménagements l'extension mesurée des constructions existantes et la construction d'annexe
- NL** Zone NL  
Zone naturelle destinée à accueillir des équipements touristiques
- Emplacements Réservés**
- Espaces paysagers repérés au titre de l'article L 123-1-5-7°**
- Espaces Boisés Classés**
- Périmètre du secteur de commerce identifié en application de l'article L123.1.5.7°bis**

